

# ARRETE TEMPORAIRE



177 /2024  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

**Objet : Rue Paul Boncour (partie basse) – Quai Jean-Jacques Delorme –  
Route de Blois : maintenance réseau ORANGE  
Réglementation de la circulation et du stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la  
signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup>  
parties,  
Vu la demande M. Breton Max du 28/06/2024  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue  
Constant Ragot (partie basse), quai Jean-Jacques Delorme et route de Blois pour  
permettre la maintenance du réseau télécom,

## ARRETE

**ARTICLE PREMIER** : Afin de permettre le remplacement des câbles ORANGE rue  
Constant Ragot (partie basse), quai Jean-Jacques Delorme et route de Blois, la  
circulation sera réglementée par alternat par feux tricolores ou par panneaux type A3  
le 17/07/2024. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en  
place par le demandeur. La signalisation sera conforme à l'instruction  
interministérielle sur la signalisation routière (livre 1). Elle devra être adaptée en  
permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la  
justifient.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'état des travaux le permettra, la circulation et le  
stationnement pourront être rétablis sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du  
présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- M.BRETON Max pour ORANGE

Fait à Saint-Aignan, le 1<sup>er</sup> Juillet 2024



Maire :

ERIC CARNAT